

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2010

SERVICE CIVIQUE - (n° 2269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
Mme Greff-----
ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 44, substituer aux mots :

« l'organisme d'accueil »,

les mots :

« la personne morale agréée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.